



Direction de la sécurité sociale

Paris, le 4 février 2020

Communiqué de presse

100% SANTE :

Comité de suivi optique

Mathilde Lignot-Leloup, directrice de la sécurité sociale a réuni, le 4 février 2020, les parties prenantes à la mise en œuvre de la réforme du 100% Santé dans le secteur de l'optique (les syndicats professionnels des opticiens, les représentants des ophtalmologues, les fédérations représentatives des organismes complémentaires d'assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance maladie) ainsi que les administrations impliquées (la DGCCRF, la DG Trésor, la DREES) et France Assos Santé.

La réunion avait pour objectif de faire le point sur le démarrage de la réforme dans ce secteur.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, une large gamme de lunettes de vue répondant à des exigences de qualité et esthétiques est en effet accessible sans aucun reste à charge aux assurés disposant d'un contrat de complémentaire santé responsable ainsi qu'aux assurés bénéficiant de la complémentaire santé solidaire.

Le COPIL a été l'occasion de faire le point sur les difficultés techniques qui ont pu être rencontrées pour la facturation des équipements d'optique au mois de janvier compte tenu des exigences de la nouvelle nomenclature applicable aux lunettes remboursables et du formalisme des nouveaux devis à utiliser par les professionnels.

L'ensemble des participants soulignent que ces difficultés sont en passe d'être résolues et réaffirment leur volonté de travailler ensemble à lever les dernières restantes.

La direction de la sécurité sociale va mettre en place des outils de diffusion des réponses aux questions juridiques et techniques soulevées par les professionnels, les organismes complémentaires et les assurés afin de faciliter la bonne appropriation de la réforme par tous et sa montée en charge.

Il a également été rappelé l'importance de faciliter le déploiement du tiers-payant sur l'offre 100% Santé. La garantie, pour l'assuré, de ne pas avoir à avancer les frais d'acquisition de ses lunettes 100% Santé est en effet déterminante pour lutter contre le renoncement aux équipements d'optique pour raison financière. La réalisation de ce chantier fera l'objet d'un suivi très régulier.

Contact presse

Direction de la sécurité sociale

Carine DELPY - carine.delpy@sante.gouv.fr / 01.40.56.55.14